

TARIFS 2021 DE LA REDEVANCE

Conformément à la délibération n°20-12-22 du 17 décembre 2020, les tarifs s'établissent ainsi :

Tarifs 2021

Volume du bac	Part fixe / abonnement (€ / an)	Part fixe / volume doté (€ / an)	Total part fixe (€ / an)	Coût d'une levée
40 l	65,51 €	20,59 €	86,10 €	0,92 €
80 l	65,51 €	41,18 €	106,69 €	1,85 €
120 l	65,51 €	61,77 €	127,28 €	2,77 €
240 l	65,51 €	123,54 €	189,05 €	5,53 €
360 l	65,51 €	185,31 €	250,82 €	8,31 €
660 l	65,51 €	339,74 €	405,25 €	15,23 €

* Si incapacité de stockage.

Exemples de redevance selon la taille du bac et le nombre de levées

Volume du bac	Redevance minimum facturée / an 12 levées / an	Montant de la redevance pour 26 levées / an	Montant de la redevance pour 52 levées / an
40 l	97,19 €	110,12 €	134,15 €
80 l	128,87 €	154,74 €	202,79 €
120 l	160,55 €	199,35 €	271,43 €
240 l	255,45 €	332,92 €	476,79 €
360 l	350,49 €	466,77 €	682,71 €
660 l	587,95 €	801,10 €	1 196,95 €

* Si incapacité de stockage.

N CONTACT

Pensez à nous prévenir des changements vous concernant !

Arrivée, départ, ou déménagement au sein du territoire du Pilat Rhodanien... C'est à vous d'en avertir le service environnement de la communauté de communes, par mail à : environnement@pilatrhodanien.fr ou par téléphone au 04 74 87 53 75 ou au siège (horaires d'accueil : du lundi au vendredi, 9h / 12h et 14h / 16h30).

Il en est de même pour les changements de composition de votre foyer qui peuvent induire une modification de la taille de votre bac ou de votre facturation.

Vous souhaitez recevoir des informations régulières et connaître les actualités du service Environnement : informations sur la collecte des ordures ménagères (jour férié...) ou l'accueil en déchèterie (type de déchets acceptés, horaires), transmettez-nous votre adresse mail en nous faisant parvenir un courriel à : tri@pilatrhodanien.fr



Facturation des autres services

Services	Tarifs
Abonnement professionnel accès déchèterie / collecte sélective :	127,28 € / an
Sac prépayé :	3,15 € / sac
Levée bac évènementiel :	15,75 € / levée
Frais de changement de serrure :	70,35 €
Echange de bac suite à un dommage non pris en charge par la collectivité :	78,75 €
Changement de volume de bac en dehors des conditions de prise en charge par la collectivité :	78,75 €

Rappel du minimum facturé de levées

Un minimum de 12 levées annuelles par bac est facturé, réparties indifféremment sur l'année (pas 1 levée / mois mais 12 levées / an).

Ainsi, si vous réalisez sur l'année un nombre de levées inférieur à 12, il vous sera facturé sur l'année, au niveau de la part variable, le nombre réel de levées effectuées, complété d'un nombre de levées de régularisation, pour arriver à 12 levées.

Changement du volume de votre bac

Vous pouvez demander le changement du volume de votre bac, afin de l'adapter à votre production de déchets.

Cependant, ce changement sera pris en charge financièrement par la collectivité uniquement dans les six mois suivant la dotation initiale, ou en cas de changement de composition familiale et sur justificatifs. À défaut, une contribution de 78,75 € vous sera facturée.

Vous avez des difficultés de paiement ?

Demandez un échelonnement au Centre des Finances Publiques

Tél : 04 77 29 31 59, qui est seul apte à pouvoir autoriser des facilités de paiement en cas de besoin.